
Mémoire du citoyen Carney contenant un projet de dénomination ordinales pour les mois et les jours de l'année, en annexe de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Mémoire du citoyen Carney contenant un projet de dénomination ordinales pour les mois et les jours de l'année, en annexe de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 609-612;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41862_t1_0609_0000_7;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

volue, afin que les comptes de ces administrations pussent embrasser l'exercice entier.

« PARÉ. »

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (1)

Le ministre de l'intérieur demande que l'époque de la session des administrations soit changée.

Renvoyé au comité de législation.

VI.

LE CITOYEN JEAN-ALEXANDRE CARNEY TRANSMET A LA CONVENTION EN MÉMOIRE CONTENANT UN PROJET DE DÉNOMINATIONS ORDINALES POUR LES MOIS ET LES JOURS DE L'ANNÉE FRANÇAISE (2).

Suivent le texte de la lettre d'envoi et celui du mémoire d'après des documents des Archives nationales (3) :

« Montpellier, 7^e jour de la 1^{re} décade de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Des moyens de simplifier les dénominations ordinales du calendrier s'étant présentés à mon esprit, j'ai cru devoir en faire hommage à la Convention nationale. Je vous prie de vouloir bien être, auprès de cette Assemblée vraiment digne de gouverner le premier empire de l'univers, l'interprète de mon respect et de mon admiration.

« Salut et fraternité.

« Jean-Alexandre CARNEY. »

Mémoire contenant un projet de dénominations ordinales pour les mois et les jours de l'année française.

I.

Dans le système des poids et mesures, dont le calendrier ou mercure des temps est une dépendance nécessaire, on vient d'employer avec succès les dénominations ordinales. On y désigne, par exemple, 1,000 mètres par un *millaire* et le centième de l'unité monétaire par un *centime*. C'est ainsi que les astronomes désignent le tiers et le quart du zodiaque par les mots *trine* ou *quartile*; c'est encore ainsi que Romulus

ayant formé une année de dix mois, en désigne les six derniers par les mots *quintile*, *sextile*, *septembre*, *octobre*, *novembre* et *décembre*.

Mais les dix termes que je viens de citer ont évidemment, dans l'emploi que l'on en fait, un avantage notable sur les mots *mille*, *un centième*, *tiers*, *quart*, *cinquième*, *sixième*, *septième*, *huitième*, *neuvième* et *dixième*. Le terme *mille* ne désigne pas plus 1,000 mètres que 1,000 hommes ou 1,000 arbres ou 1,000 maisons. Un centième ne désigne pas plus une parcelle de l'unité monétaire que d'une once ou d'un fil ou d'un intervalle. Mais le mot *millaire* désigne 1,000 mètres, et ne désigne que cela : le mot *centime* désigne la centième partie de l'unité monétaire, sans qu'on puisse l'appliquer à une fraction d'aucune autre unité : les mots *quintile*, *sextile*, *septembre*, etc., désignent l'ordre des mois, et des mois seulement. En un mot, les dix termes ci-dessus sont enlevés à l'usage commun et fixent l'esprit sur des objets particuliers.

Parmi les patriotes les plus ardents, j'en ai vu qui, sans être plus attachés à la période septénaire qu'à toute autre, regrettent les mots *lundi*, *mardi*, etc. Ils trouvaient plus facile de se rappeler le jour de la semaine que le quantième du mois, et il faut avouer que sur 100 personnes prises au hasard, 90 ignorent le jour du mois, tandis qu'il n'en est pas 5 qui ignorent celui de la semaine, preuve incontestable que la première de ces choses est plus facile à retenir que la seconde (*sic*).

« La dénomination *purement* ordinal, me disait un de ces patriotes, est fort commode pour le calculateur qui veut avoir la somme ou la différence de deux époques données, mais elle laisse nager dans le vide celui qui veut retenir un jour particulier. Les mots premier, second, troisième, etc., sont la signification la plus vague et la plus indécise, puisqu'elle est applicable à tous les objets soit physiques, soit idéaux; mais les mots *lundi*, *mardi*, etc., appartiennent uniquement au calendrier, et c'est, à mon avis, ce qui leur donne un corps, une tenue, une consistance que n'ont point les termes simplement numériques. L'appellation des sept jours de la semaine étant proscrite civilement, il faut sans doute y renoncer dans l'usage civil; mais ne pourrait-on pas imaginer des noms pour les dix jours de la décade? Si cela ne se fait point, je désespère de savoir jamais à quel jour de l'année je me trouve. »

II.

Ces propos me firent naître l'idée de dénominations ordinales qui seraient appropriées au calendrier. J'imaginai, par exemple, qu'on pourrait appeler les trois mois d'automne (voy. la planche, cellule AE) : *primal*, *secondal*, *terbal*; les trois mois d'hiver (cellule BE) : *quartobre*, *quintobre*, *sextobre*; les trois mois de printemps (cellule CE) : *septime*, *octime*, *novime*, et les trois mois d'été (cellule DE) : *dizaine*, *onzaine*, *douzaine*.

Ces dénominations sont ordinales, comme l'exige le décret avec très grande raison; mais les terminaisons *al*, *obre*, *ime* et *aine* les attachent exclusivement à l'énonciation des dates.

Remarquez que les mots *complémentaire* et *révolutionnaire* (cellule DE) riment avec les trois mois du dernier trimestre dont ils sont un appendice.

(1) *Mercur universel* [19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 139, col. 1].

(2) La lettre d'envoi et le mémoire du citoyen Carney ne sont pas mentionnés au procès-verbal de la séance du 18 brumaire an II; mais en marge du document qui se trouve aux *Archives nationales*, on lit l'indication suivante : « Renvoyé au comité d'instruction publique, le 18 de brumaire an II de la République française, insertion au *Bulletin*. PHILIPPEAUX. »

(3) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1007, dossier 1276.

Une considération qui n'est pas tout à fait à mépriser, c'est que le mot de *primat*, par exemple, emporterait bientôt avec lui celui de la vendange; le mot de *septime*, l'idée de la nature renaissante, et celui de *dixaine*, l'idée de la moisson. En un mot, ces trois termes et tous les autres ne tarderaient pas à faire image, comme *octobre*, *décembre*, *avril*, etc. En pourrait-on dire autant des mots un, deux, trois? ou premier, second, troisième?

Malherbe a dit dans une ode :

*Le centième décembre a les plaines ternies
Et le centième avril les a peintes de fleurs.*

Un poète de nos jours a dit dans une chanson :

Un chanoine dégoûté
Du bon jus d'octobre;

Remplacez les mots *octobre*, *avril*, *décembre* par ceux-ci : *premier mois*, *septième mois*, *troisième mois*, et considérez l'effet qui résultera de cette substitution.

III.

Passons aux dix jours de chaque décade. Pour en varier la terminaison le plus qu'il est possible, nous pourrions employer deux fois de suite la demi-décade des voyelles *a, e, i, o, u*. C'est d'après ces principes que j'ai formé les dix mots (cellule AE) :

Décimaz, nonèze, octariz, septimoz, sextuze;

Quintaz, quartèze, tréciz, secondoz, primuze.

Le dernier jour de la décade étant le plus remarquable, j'ai cru devoir la prendre en sens inverse; 2^e j'ai laissé la terminaison masculine aux trisyllabes de la première demi-décade, ou de celle qui commence par *décimaz*, et je n'ai fait usage de la terminaison féminine que pour les deux mots les plus courts *nonèze* et *sextuze*; 3^e j'ai fait rimer tous les termes de la 2^e demi-décade avec leurs correspondants dans la première.

Les cinq jours complémentaires et celui de la Révolution n'appartenant à aucune décade, on peut très convenablement les désigner par la simple expression : le primaze, le secondoz, le terciz, etc.

Le *sextuze* de telle année de la République.

Le numéro de la décade étant nécessaire à exprimer dans le cours des douze mois, cette expression serait insuffisante, mais on peut, néanmoins, en exprimant le numéro de la décade, économiser encore ici quelque chose sur la longueur de la dénomination. Les monosyllabes *ter* (3 fois), ou *té* son abrégé, *bis* (2 fois), ou *bi* son abrégé; *mél* ou *mé* abrégé de *semél* (une fois) pourraient se placer à la tête des dix termes ci-dessus pour désigner respectivement la 3^e, la 2^e, la 1^{re} décade, et nous aurions les trois séries suivantes : *mé-primuze, mé-secondoz, mé-terciz*, etc., *bi-primuze, bi-secondoz, bi-terciz*, etc., *té-primuze, té-secondoz, té-terciz*, etc. (cellules BE, CE, DE).

IV.

Je suppose que je voulusse désigner le 5^e jour de la 2^e décade du 7^e mois, je l'appellerais *bi-quintaz de septime*, et cette expression qui ne laisse rien à désirer serait aussi courte que l'ancienne expression complète qui consistait dans l'énoncé du jour de la semaine suivi du quantième et du nom du mois : et nous revenions à la dénomination *purement* ordinale pour le numéro de l'année ou millésime qu'on ne saurait exprimer autrement sans tomber dans l'alternative d'introduire ou une expression compliquée ou une infinité de mots de nouvelle création. Les termes du nouveau calendrier vagues, indécis, traînants, ne peuvent que refroidir le style animé de l'éloquence et de la poésie : ils sont même de nature à errer, pour ainsi dire, sur l'entendement, sans pouvoir y pénétrer. Ceux que je propose entrent pleinement dans l'esprit du décret, ils sont très concis, se prêtent au désir du poète et de l'orateur; et, circonscrits dans le calendrier, ils favorisent la mémoire de tous les hommes.

A	B	C	
MOIS D'AUTOMNE.	MOIS D'HIVER.	MOIS DE PRINTEMPS.	MOIS D'ÉTÉ.
Primal. Secondal. Tertial.	Quartobre. Quintobre. Sextobre.	Septime. Octime. Novime.	Dizaine. Anzaine. Douzaine.
E		E	
N. B. Les terminaisons douces <i>al</i> et <i>ime</i> sont pour l'automne et le printemps; les règles <i>aine</i> et <i>obre</i> pour l'été et l'hiver.		Que suivraient chaque année cinq jours complémentaires suivis eux-mêmes quelquefois d'un jour révolutionnaire.	
JOURS D'UNE DÉCADE, abstraction faite du rang qu'elle occupe.	JOURS de la première décade.	JOURS de la seconde décade.	JOURS de la troisième décade.
Détail des trente jours du mois.			
Primuze. Secondoz. Terciz. Quartéze. Quintaz. Sextuze. Septimoz. Octaviz. Nonéze. Décimaz.	Mé-primuz. Mé-secondoz. Mé-terciz. Mé-quartéze. Mé-quintaz. Mé-sextuze. Mé-septimoz. Mél-octaviz. Mé-nonéze. Mé-décimaz.	Bi primuze. Bi-secondoz. Bi terciz. Bi-quartéze. Bi-quintaz. Bi sextuze. Bi-septimoz. Bi-octaviz. Bi-nonéze. Bi-décimaz.	Té-primuze. Té-secondoz. Té-terciz. Té-quartéze. Té-quintaz. Té-sextuze. Té-septimoz. Té-octaviz. Té-nonéze. Té-décimaz.
Ce que l'on ferait deux fois par décade aurait lieu les <i>primuzes</i> et les <i>sextuzes</i> ou les <i>secondoz</i> et les <i>septimoz</i> , etc. Cette correspondance dans la terminaison soulagerait la mémoire.	Ce qu'on ferait chaque quinzaine aurait lieu tous les <i>mé-primuzes</i> et les <i>bi-sextuzes</i> .	JOURS HORS DES MOIS. 1 ^{er} jour complémentaire ou primuze. 2 ^e jour complémentaire ou secondoz. 3 ^e jour complémentaire ou terciz. 4 ^e jour complémentaire ou quartéze. 5 ^e jour complémentaire ou quintaz. Jour de la Révolution ou septuze.	

Projet de dénominations ordinales pour les mois et les jours de l'année française, dressé dans l'esprit de l'article 9 du décret sur le calendrier.

Ce projet présente 25 mots : 12 pour les mois, 10 pour les jours et 3 augments (*sic*) (mé, bi, té) pour le numéro de la décade. *Té* est l'abrégé de *ter* (3 fois), *bi* de *bis* (2 fois) et *mel*, ou *mé* de *semel* (une fois). Il y a 4 terminaisons pour les mois et 5 pour les jours.

Fait à Montpellier (le mé-terciz de secondal) le 3^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République française une et indivisible.
Jean-Alexandre CARNEY.

VII.

LE PROCUREUR SYNDIC DU DISTRICT DE VALENCE
ANNONCE L'ARRESTATION DE L'EX-CONSTITUANT
BERTRAND-MONTFORT (1).

N^o 1.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (2).

Une lettre du procureur syndic du district de Valence informe la Convention que l'ex-constituant Bertrand-Montfort (3) est mis en arrestation.

Renvoyé au comité de sûreté générale pour la marche ultérieure qu'il convient de tenir à cet égard.

N^o 2.

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (4).

L'on donne lecture d'une lettre des administrateurs de Valence, en date du 10 du second mois. Elle annonce que Bertrand, dit Montfort, ex-constituant, vient d'être arrêté dans cette ville. Il est prévenu de rébellion contre les lois de la République. Ces administrateurs demandent quelle marche ils doivent tenir relativement à cet ex-député.

VIII.

ADMISSION A LA BARRE DES JEUNES CITOYENS
DE LA PREMIÈRE RÉQUISITION DU DISTRICT
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (5).

N^o 1.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (6).

Les jeunes citoyens de la première réquisi-

(1) La lettre du procureur syndic du district de Valence n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 18 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par divers journaux de l'époque.

(2) *Auditeur national* [n^o 413 du 19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 1].

(3) Ancien député du tiers état du Dauphiné, vice-bailli et lieutenant général des baronnies.

(4) *Mercury universel* 19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 139, col. 2.

(5) L'admission à la barre des jeunes gens de la première réquisition de la commune de Saint-Germain-en-Laye n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 18 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par divers journaux de l'époque.

(6) *Moniteur universel* [n^o 50 du 20 brumaire an II (dimanche 10 novembre 1793), p. 203, col. 2].

tion du district de Saint-Germain-en-Laye, partant pour les frontières du Nord, prêtent le serment de mourir ou de revenir vainqueurs. Ils défilent au milieu des applaudissements.

N^o 2.

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (1).

Un bataillon de citoyens requis de la première classe de la commune de Saint-Germain-en-Laye est admis à défilé dans le sein de la Convention. Ces citoyens jurent de mourir pour la défense de la République ou de revenir vainqueurs. Ils se retirent au bruit des applaudissements et des cris réitérés de : *Vive la République! vive la Montagne!*

IX.

LETTRE DU MINISTRE DE LA JUSTICE RELATIVE
A DES DÉLITS FORESTIERS NON JUGÉS (2).

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (3).

Dans un tribunal de district, les anciens juges ont négligé de prononcer sur 347 rapports qui constatent des délits commis dans les bois nationaux, et les juges actuels ne peuvent réparer cette négligence, attendu que les lois rendues sur le régime forestier portent que tout rapport, qui sera resté pendant trois mois sans poursuites, sera prescrit.

La lettre du ministre de la justice, qui rend compte de ces faits, est renvoyée aux comités des domaines et de législation.

X.

PÉTITION DE LA COMMUNE DE BEAUGENCY
RELATIVE AUX ASSIGNATS DÉMONÉTISÉS (4).

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (5).

La commune de Beaugency demande que des assignats démonétisés, qui se trouvent dans sa caisse de bienfaisance, soient échangés pour des assignats républicains, afin qu'elle puisse pourvoir aux besoins des citoyens peu fortunés.

(1) *Mercury universel* [19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 143, col. 2].

(2) La lettre du ministre de la justice n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 18 brumaire an II; l'extrait que nous en donnons est emprunté au compte-rendu de cette séance publié par l'*Auditeur national*.

(3) *Auditeur national* [n^o 413 du 19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 1].

(4) La pétition de la commune de Beaugency n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 18 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par l'*Auditeur national* et les *Annales patriotiques et littéraires*.

(5) *Auditeur national* [n^o 413 du 19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 3].